

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Christopher Leblanc

<https://www.cadre21.org/membres/60c8283329e506804a8f7ca0>

Date d'obtention : 2024-01-18 21:45:18

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

La première étape est de recevoir l'information par l'auteur du signalement. Nous devons ensuite enclencher le processus en lui faisant remplir la grille d'évaluation de l'incident qui nous permettra d'avoir un meilleur portrait de la situation en sachant si d'autres personnes pourraient être impliquées et en évaluant si il s'agit d'un acte impulsif ou d'un acte malveillant. Nous devons ensuite parler avec la victime pour avoir sa version des faits et lui faire passer la grille d'évaluation. Il faut ensuite répéter les mêmes étapes pour les autres personnes impliquées si tel est le cas. Nous devons ensuite rencontrer l'instigateur, s'il s'agit d'un acte impulsif, pour avoir sa version des faits et pour lui faire remplir la grille d'évaluation de l'incident. Si nous croyons qu'il est en possession de matériel pornographique juvénile dans son appareil, nous devons lui confisquer et lui demander d'éteindre l'appareil que nous pourrions placer dans une enveloppe scellée et contacter les services de police de notre région. Si nous croyons que l'acte est malveillant, nous devons tout de même le rencontrer pour confisquer son appareil pouvant contenir le matériel pornographique juvénile sans lui faire remplir la grille d'évaluation de l'incident. Nous devons alors contacter immédiatement le service de police de notre région, à qui nous remettrons l'appareil confisqué, pour qu'il prennent en charge le dossier. Il est également important d'aviser les parents des jeunes concernés afin de les tenir au courant de la situation et des démarches à venir et d'assurer une sensibilisation sur le sujet. Pour finir, nous devons nous assurer qu'un signalement a été fait auprès de la direction de la protection de la jeunesse.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Qu'il peut y avoir plusieurs types de situation, comme du partage de matériel sensible. Même s'il ne s'agit pas de matériel pornographique, il faut agir rapidement, en respectant les politiques et les règles de l'établissement, lorsqu'il s'agit de partage de photo sensible, afin de protéger l'intégrité de la personne.

Que nous devons appliquer le protocole sexto seulement lorsqu'il s'agit d'une situation concernant et impactant la vie scolaire du jeune, mais que nous devons tout de même référer la personne au service de police pour qu'ils la prennent en charge lorsqu'il s'agit d'une situation extérieure à l'école.

Qu'il est possible qu'une partie des personnes concernées fréquentent l'établissement scolaire et qu'une autre partie ne la fréquente pas. Nous devons alors appliquer le protocole pour les élèves de notre établissement et contacter le service de police pour les autres.

Qu'il est important de rencontrer chaque personne impliquée afin de corroborer les versions que nous avons pour avoir une vision complète de la situation. Cela nous permet entre autre de savoir s'il s'agit d'un acte impulsif ou malveillant ainsi que de savoir si d'autre personne sont impliquée.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'étape de vérifier les informations me semble la plus délicate. Nous devons tenter de vérifier les informations auprès des autres personnes impliquées tout en tentant de préserver la vie privée de la victime. Il faut évidemment faire valoir l'importance de ne pas propager l'information afin de rétablir la vie privée de la personne, mais je trouve délicat de poser des questions en lien avec l'évènement en évitant de nommer des noms ou en évitant de donner trop d'information.